

Séance du Conseil du 28 janvier 2019

Présents : M E. Cartuyvels, Bourgmestre-Président
MM JM. Delchambre, M-L Colpin, V. Oger Echevins
Mlle S. Léonard, Présidente du CPAS, Conseillère
M G. Devallée, Mme M-C Binet, Mme C. Van Kerrebroeck, MM M. Etienne, J. Ernoux,
Mmes B. Fraipont, V. Sbrascini, M P. Matagne, Conseillers
Mme V. Jacques, Directrice générale

Le Conseil,

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Communications administratives

Monsieur le Bourgmestre annonce que 6 panneaux "PLP" : "Les voisins veillent", ont été installés aux entrées de la Commune. En ce qui concerne les panneaux à installer à l'entrée des rues de Huy et de Liège, la Commune attend l'avis favorable du SPW pour l'installation de ces panneaux sur les voiries régionales ;

Monsieur le Bourgmestre communique également les mesurages de vitesse effectués par le radar répressif de la police sur le territoire de la Commune. Le radar continuera à être installé en divers endroits de la Commune à raison de 10 rues par mois ;

Monsieur le Président donne connaissance d'un courrier adressé par Monsieur Mairiaux, Président fédéral de l'UNSP - secteur finances, déplorant la fermeture imminente du bureau du SPF Finances de Hannut et ses conséquences pour la population faimoise du fait que la seule possibilité qui sera donnée à la population faimoise de pouvoir contacter l'administration fiscale sera de se rendre à Liège, sur un site, difficile d'accès avec peu de possibilité de stationnement à proximité ;

A l'unanimité, le Conseil communal décide de soutenir cette action et d'intervenir auprès du Ministre des finances afin d'éviter la fermeture du bureau des finances de Hannut ou de pouvoir tout au moins pouvoir maintenir une antenne accessible à la population de notre Commune soit à Hannut, soit à Waremme.

Monsieur le Président informe le Conseil du courrier nous adressé par le Ministre wallon en charge des aéroports, Monsieur Jean-Luc Crucke par lequel il nous fait part des résultats d'analyse d'une campagne de mesures de bruit effectuée dans la périphérie de l'aéroport de Liège-Bierset, et notamment à Faimés, durant une période de 14 jours courant du mois d'octobre 2018. Il ressort de cette campagne que certains mouvements dépassent les limites et sont nettement perceptibles, notamment les avions HEAVY (B747, MD11...) utilisant la piste 22L de Liège et en particuliers ceux qui ont des destinations plus lointaines avec des masses au décollage conséquentes. Un contact sera pris afin d'obtenir plus d'éclaircissements quant à ce rapport.

Monsieur le Président invite ensuite les Conseillers à participer aux activités organisées à Faimés par divers comités.

Mlle Léonard invite la population à ne pas hésiter à se rendre au point de ralliement Hesbicoop organisé dans le magasin de seconde main du CPAS.

Monsieur Decelle demande où en est le nouveau site internet de la Commune. Monsieur le Président lui indique qu'il devrait être mis en ligne dans un mois.

3. Présidente du CPAS - prestation de serment - installation en qualité de membre du Collège communal

Monsieur le Bourgmestre, Président, invite Mademoiselle Sophie Léonard, Conseillère communale, installée en qualité de Présidente du Conseil de l'Action Sociale en séance du 14 janvier dernier, et dont les pouvoirs ont été validés, à prêter entre ses mains, et en séance publique, le serment prévu par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et dont le texte suit :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge"

Mademoiselle Léonard est en conséquence installée en qualité de membre du Collège Communal.

4. Démission d'un conseiller de l'Action Sociale

Démission d'un conseiller - Acceptation de la démission - Prise d'acte

Vu la lettre datée du 15 janvier, déposée par Monsieur Decelle, par laquelle il présente la démission de son poste de Conseiller de l'Action Sociale ;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette démission effectuée dans les formes prévues par la Loi organique des CPAS ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, notamment l'article 19 ;

Vu le décret du 08 décembre 2005 modifiant la loi organique du 08 juillet 1976, notamment l'article 14 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L-1122-30 et L21122-31 ;

A l'unanimité,

Décide d'accepter la démission présentée par Monsieur Patrice Decelle, de ses fonctions de Conseiller de l'Action Sociale. La présente décision ne sera effective qu'au moment où son successeur aura prêté serment.

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, au CPAS et aux autorités de tutelle.

5. CPAS - remplacement d'un Conseiller de l'Action Sociale

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;

Vu le décret du 08 décembre 2005 modifiant la loi organique du 08 juillet 1976 ;

Vu notre délibération de ce jour par laquelle le Conseil accepte la démission de Monsieur Decelle de ses fonctions de Conseiller de l'Action sociale ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un Conseiller de l'Action Sociale ;

Vu l'acte de présentation d'un Conseiller de l'Action Sociale déposé le 17 janvier 2018 à l'administration par Monsieur Decelle, au nom de son groupe ADF, présentant la candidature de Mme France Collin-Schoenaers ;

Considérant que cet acte de présentation respecte toutes les règles de forme, notamment les signatures requises et le respect des quotas de conseillers communaux et de parité sexuelle, et de fond, notamment les conditions d'éligibilité de l'article 7 et les incompatibilités de l'article 9 de la loi organique ;

Qu'il est en conséquence déclaré recevable ;

PROCÈDE à l'élection de plein droit d'une conseillère de l'action sociale ;

A l'unanimité, approuve l'acte de présentation déposé,

En conséquence, Madame France Collin-Schoenaers, domiciliée rue de Borlez, 13 à Les Waleffes, est élue de plein droit en qualité de conseillère de l'action sociale.

6. Budget CPAS exercice 2019 - approbation

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les dispositions de la Loi organique des CPAS ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité de concertation Commune - CPAS ;

Mlle Léonard, présidence du CPAS présente et commente le budget du centre pour l'exercice 2019 ;

Ce budget se présente comme suit :

Service ordinaire

Recettes : 1.553.305,00 €

Dépenses : 1.553.305,00 €

Service extraordinaire

Recettes : 320.000,00 €

Dépenses : 320.000,00 €

L'intervention communale dans ce budget s'élève à 498.059,00,00 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le budget du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2019.

7. Déclaration de politique communale

Conformément aux dispositions de l'article 1123-27 du CDLD qui prévoit que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;
Monsieur le Président présente la Déclaration de politique communale couvrant la législature

DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Administration

L'amélioration du service aux citoyens restera un des objectifs premiers du Collège communal, passant par le maintien des permanences, l'accessibilité des services et le suivi des dossiers. La communication reste également une priorité. Elle se fait via la distribution trimestrielle du bulletin communal et via le site internet de la Commune. Celui-ci est en cours de réorganisation, une attention particulière sera faite pour que ce site soit quotidiennement mis à jour et alimenté afin de rester attractif et d'être une bonne source d'information sur la Commune. Le Collège communal envisage également de s'ouvrir vers les réseaux sociaux afin d'améliorer la visibilité de la Commune et de pouvoir avoir une communication directe et rapide avec les personnes qui le souhaitent. La Commune a adhéré à « Be-Alert ». Les habitants de la commune peuvent donc désormais s'inscrire sur la plate-forme, ce qui leur permettra d'être alertés lors de catastrophes ou situation d'urgence pouvant les impacter.

Un gros dossier que le Collège communal souhaite finaliser concerne la poursuite de la transformation de l'administration. La première phase : création d'une nouvelle salle des mariages et salle polyvalente se termine. La seconde phase concernera l'aménagement de bureaux pour le CPAS et la police dans les anciens bâtiments scolaires (magasin) et la construction d'un nouveau hangar. La dernière phase concernera la transformation des bâtiments administratifs. Le Collège souhaiterait pouvoir acquérir le terrain situé à l'arrière du hangar actuel en vue d'y construire un parking pour les services administratifs, pour l'enseignement ainsi que pour les « visiteurs ». Pour ce faire, la Commune a déjà eu contact avec le comité d'acquisition. Il s'avérera nécessaire de passer par une expropriation judiciaire.

Environnement

Conscients de la beauté de notre commune, nous voulons sensibiliser chaque personne à préserver la qualité de notre environnement par le respect et l'application d'un savoir vivre (tri des déchets, rouler à une allure modérée, ramasser les déjections canines sur les trottoirs, ne pas faire de feu à proximité des maisons ...) par l'élaboration d'une charte de cohabitation.

Avec l'entrée en vigueur de l'interdiction d'utilisation de pesticides, l'entretien des bords de routes, des trottoirs, des allées de cimetières devra être totalement reconsidéré. Il conviendra de sensibiliser la population afin de redevenir tolérant vis-à-vis de la présence d'herbes folles. Le service de voirie devra reconsidérer sa manière d'entretenir la Commune.

Dès Noël prochain, un ramassage des sapins sera organisé dans les différents villages de la Commune.

Patrimoine

Les travaux de restauration de l'Oratoire St Sulpice d'Aineffe vont entrer dans la phase finale : la restauration intérieure, avec un aménagement visant à pouvoir y organiser des activités culturelles et récréatives. La suite des actions portera sur l'aménagement du terrain acquis par la Commune et convenir avec le comité d'animation d'Aineffe des modalités d'occupation et d'animation...

La chapelle de Saives, qui a fait l'objet de travaux d'une restauration intérieure suite à une infiltration d'eau pourra à nouveau être utilisée pour différents événements. Des concerts sont déjà prévus en collaboration avec le centre culturel de Waremme.

Nous continuerons à entretenir le patrimoine riche de notre commune, à restaurer le petit patrimoine et initierons des projets de mise en valeur de notre belle Commune.

Aménagement du territoire

Nous poursuivons la gestion du territoire en « bon père de famille », en veillant à l'intégration des projets de construction dans le paysage bâti. Nous avons pour objectif d'éviter que les nouveaux projets n'impactent pas trop la Commune en veillant à garantir un nombre de place de stationnement minimum par logement, en exigeant des promoteurs la construction de trottoirs et la reprise des eaux usées. Nous veillons à garantir une certaine qualité de vie dans nos villages en évitant la construction d'immeubles en « plateau » et en veillant au maintien d'un lien au sol, permettant à chaque habitant de pouvoir bénéficier d'une cour ou d'un jardin.

Nous demeurons attentifs à l'urbanisation et à la transformation de la Commune via la réalisation de grands ensembles de constructions : lotissements à Viemme, transformation de grosses fermes à Borlez, à Celles et à Les Waleffes.

L'embellissement des places publiques sera un des projets qui sera proposé dans le cadre de la rénovation rurale, afin de favoriser le vivre ensemble.

Enseignement

La priorité en matière d'enseignement est mise dans le développement d'un enseignement communal de qualité pour tous. Plus qu'un lieu d'apprentissage scolaire, l'école doit être un lieu de vie, d'ouverture sur le monde et d'épanouissement pour l'enfant.

Nous voulons réaffirmer au sein de l'école, les notions fondamentales que sont le respect tant vis-à-vis des enfants que celui des adultes, privilégier l'écoute, donner le goût du travail bien fait.

Via le projet d'inclusion d'enfants « différents », nous tentons de favoriser l'ouverture des enfants vers l'autre et la tolérance ; cet accueil permet à ces enfants une meilleure intégration dans la société, un meilleur épanouissement.

Nous tendrons à favoriser un enseignement différencié afin de permettre à chacun d'évoluer à son propre rythme, à utiliser à bon escient les différents outils pédagogiques mis à la disposition des enseignants et des élèves.

Créer dans l'école un espace de vie, plus qu'un simple lieu de travail, où chacun a sa place et a la possibilité d'interagir avec son environnement, telle est la clé du chemin qui mène à la responsabilisation de chacun.

La commune continuera également à apporter une aide à l'école maternelle libre de Viemme en intervenant financièrement dans les garderies organisées le matin, midi et soir conformément au décret relatif aux avantages sociaux et à participer également dans le coût des excursions scolaires de l'école libre.

L'accès aux écoles a été sécurisé via la fermeture des barrières et l'installation d'un système de contrôle à l'ouverture durant les heures d'école.

Une attention particulière sera apportée à l'amélioration de l'accueil des élèves à l'école de Les Waleffes, ainsi qu'à l'aménagement de l'accès à la salle Patria.

Fabriques d'église

La Commune poursuivra l'entretien et l'embellissement des bâtiments du culte et des bâtiments classés de l'entité.

Elle continuera à intervenir dans le financement des travaux en collaboration avec les conseils de fabriques d'églises.

Cimetières

La commune poursuivra la réfection des murs des cimetières.

L'entretien des allées des cimetières se fera sans produit phyto. Celles-ci seront donc aménagées : elles feront l'objet d'une verdurisation (engazonnement).

Grâce à une collaboration avec l'école des métiers du patrimoine de La Paix Dieu, certains monuments de l'ancien cimetière de Celles ont pu être rénovés et le monument de la famille de Crassier a été totalement restauré afin d'accueillir un ossuaire. La collaboration sera poursuivie et d'autres monuments pourront en bénéficier. L'école du patrimoine pourrait également prendre en charge la restauration du mur d'enceinte de l'ancien cimetière de Celles. Nous poursuivrons les travaux d'aménagement entamés dans les cimetières : pelouse de dispersion, cave-urnes, columbariums, ossuaires.

Tourisme

Nous continuerons à développer la mise en lumière de notre Commune entamée par la réalisation d'un logo, de la carte, des sentiers de promenade et de la brochure sur la Commune. Notre commune relayera et soutiendra par sa participation à Hesbaye Meuse Condroz Tourisme et à la Maison de Hesbaye, ainsi qu'à l'Agence de Développement Local, les initiatives développées en terre faimoise : les possibilités d'hébergements en chambres d'hôtes, les activités à la ferme, ainsi que toutes les manifestations organisées tout au long de l'année dans l'ensemble de nos villages.

Mobilité et la sécurité routière

Nous entendons développer les politiques utiles pour être attentifs à la sécurité des citoyens et mettre en place différents moyens pour sensibiliser au mieux les automobilistes et respecter les usagers de la route.

Afin de poursuivre les actions de prévention, le radar préventif et le répressif ainsi que des panneaux de sensibilisation à la sécurité seront installés. Le radar de la zone sera plus souvent présent. Nous poursuivrons l'aménagement des accotements et trottoirs afin d'améliorer la sécurité des piétons. Dans ce cadre, un projet d'aménagement de voies de circulation sécurisées pour les usagers faibles est en projet afin de relier Faimies à Waremme. Ce projet est soutenu par Waremme, mais ne semble pas une priorité pour la région. Le Collège continuera à soutenir ce projet.

Vie culturelle, sportive et associative

La commune de Faimies continuera à accorder à la Vie Associative et Culturelle, l'attention que ce secteur particulièrement dynamique dans notre commune mérite.

Une « journée des Faimois », journée d'accueil et d'animation pour tous, des plus petits aux plus âgés sera organisée en octobre prochain sur le site du Cortil. Cette organisation vise à permettre notamment un meilleur accueil des nouveaux habitants, une nouvelle ambiance pour la remise des primes de naissance ainsi qu'un rassemblement des différentes générations.

Nous continuerons à soutenir et encourager les activités du Conseil communal des enfants, et notamment dans leur nouveau projet visant à la réalisation d'un film sur le patrimoine de notre commune.

Les activités pour nos aînés seront maintenues comme le théâtre et d'autres seront créées : goûter, animation assurée par un intervenant extérieur.

Des ateliers divers pour les ados verront le jour et chercheront à intéresser un maximum d'entre eux par le biais de différents domaines : musical, sportif, culturel, artistique...

Nous poursuivrons l'aménagement des salles communales : des cloisons de séparation seront installées à la salle Forge afin d'optimiser son occupation ; le sol du Cortil fera l'objet d'une amélioration.

Un terrain a été acquis au Cortil en vue d'améliorer l'accueil des infrastructures sportives. Un autre terrain pourrait encore être acquis. Concernant les infrastructures sportives, la Commune se penchera sur l'élaboration d'un projet visant la création d'un hall sportif et sur l'aménagement d'un nouveau terrain de foot.

Le Collège demeurera soucieux de soutenir les différents clubs sportifs et d leur apporter une aide dans l'entretien régulier des infrastructures via l'asbl « Sports et Loisirs », ainsi qu'avec l'équipe communale de voirie.

L'accueil des scouts dans des conteneurs installés sur le site du Cortil sera amélioré.

Travaux

La réfection, l'entretien des voiries et des voies d'écoulement des eaux resteront des objectifs principaux de la Commune pour les six années à venir. La commune continuera la pose de tuyaux de récupération dans différentes rues.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau hall de voirie, le stockage des matériaux dans le dépôt communal sera amélioré.

Nous continuerons, avec de nouveaux moyens, à nettoyer et entretenir les voiries communales et les cimetières. Une nouvelle balayeuse, destinée à remplacer l'ancienne, sera achetée avec la Commune de Donceel et mise à disposition de nos deux entités via une convention de partenariat. Nous continuerons à planter et entretenir les arbres le long des voiries et sur les terrains communaux. Des travaux de peinture et d'entretien des bâtiments administratifs, scolaires et culturels seront effectués.

Agriculture

Notre Commune doit conserver son caractère essentiellement rural. Une attention particulière sera accordée à la préservation des terrains agricoles.

Le remembrement dit d'Aineffe touche à sa fin. Les derniers travaux qui seront réalisés porteront sur l'amélioration de l'écoulement des eaux à Borlez via la pose de canalisations.

Ecologie

Faimes participe à la coopérative « Hesbicoop » permettant la distribution de produits alimentaires en circuit court.

Des actions seront menées en vue de réduire la facture énergétique : isolation des bâtiments, sensibilisation du personnel, installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments de l'administration, acquisition de véhicules ayant une faible consommation et/ou électriques. Une borne de rechargement électrique sera en outre installée aux abords de l'école de Faimes en collaboration avec la Province de Liège.

Notre volonté d'intégrer la réflexion écologique aux différents projets nommés ci-dessus est bien présente. Elle prendra forme aussi souvent que possible.

Rénovation rurale

La Commune va enfin pouvoir mener une opération de rénovation rurale. Cette opération, basée sur la concertation et la participation de la population pourra, nous l'espérons, déboucher prochainement sur des réalisations concrètes. Nous comptons sur le dynamisme de la CLDR qui vient d'être mise sur pieds.

Logement public

La question du logement est principalement prise en charge par le CPAS en collaboration avec la Commune. Le dossier de création de logements dans le Presbytère de Les Waleffes a été cédé au CPAS qui peut financer les travaux grâce à l'héritage obtenu.

Le CPAS a créé des logements (à Viemme -ILA et à Borlez -As de Cœur) et prend en charge des logements qu'il met en location.

La Commune entamera prochainement la rénovation de l'appartement situé à l'école de Les Waleffes.

Finances

Sur le plan financier, la subvention perçue du Fonds des Communes ainsi que les recettes générées par la fiscalité (essentiellement IPP et PrI) permettent d'équilibrer l'exercice propre. La Commune n'a jamais été en déficit à l'exercice et a encore une certaine capacité d'emprunt.

Le boni des exercices antérieurs, même s'il tend à diminuer progressivement, nous laisse une certaine marge pour pouvoir réaliser divers travaux sur fonds propres tels que des entretiens routiers, la construction de petit égouttage, de trottoirs ...

En ce qui concerne les projets extraordinaires, ils bénéficient de subsides régionaux via le PIC (programme communal d'investissement), cependant, le montant qui nous est alloué n'est pas proportionnel aux investissements, mais est fixé à 229.300 € pour 3 ans, soit * 458.600 € pour la législature.

Pour financer ses investissements, la Commune peut aussi faire appel à l'emprunt, et ce, d'autant plus que les taux d'intérêts du marché sont encore relativement bas. Cependant, la balise d'investissements limite la possibilité de recourir à l'emprunt à 200 €/an /habitant, et ce, tant pour les investissements de la Commune que du CPAS.

En ce qui concerne les dépenses courantes, nous veillons à gérer la Commune au mieux, avec parcimonie, afin de limiter leur augmentation. Cependant, il faut reconnaître que nous n'avons pas

beaucoup de prise sur certaines des dépenses : les frais relatifs à la consommation énergétique, à l'entretien des véhicules de voirie, les frais de gestion informatique ...

En outre, certaines dépenses qui nous sont imposées pèsent déjà fortement sur le budget communal et devraient encore certainement prendre plus de poids dans les années à venir : il s'agit de la participation de la Commune dans les frais des Zones de police et de secours ainsi que dans les frais du CPAS.

En matière de personnel, nous tentons d'utiliser au mieux les subsides mis à disposition, une incertitude demeure cependant sur l'avenir quant à la réforme des APE. En outre, la réforme des pensions entraîne des répercussions sur le calcul de la carrière des agents et devra sans doute nous amener à créer un fonds de pension pour les contractuels. La charge de pension des mandataires est déjà anticipée : nous avons créé un fonds de pension pour les mandataires qui est alimenté annuellement.

Conclusions

Cette déclaration de politique générale se veut ambitieuse et réaliste. La tâche est ardue et les défis financiers sont délicats. Le Collège veillera à ce que les finances restent saines et fera tout ce qui est en son pouvoir pour chercher des aides financières (provinciales, régionales, fédérales ou européennes). Sa mise en œuvre s'étalera donc nécessairement dans le temps. Mais la détermination du nouveau Collège et sa capacité à travailler en équipe sont fortes.

Nous poursuivrons les efforts menés en matière d'égouttage. Nous serons sensibles à la sécurité de chacun ainsi qu'au bien être de toute la population pour que demain, encore plus qu'aujourd'hui, il soit agréable de vivre à Faimés.

Nous voulons espérer que, chacun au Conseil communal aura à cœur de participer de manière constructive, dans l'intérêt de tout un chacun, afin de répondre de la meilleure manière possible aux besoins des habitants de notre commune.

Après cette présentation,

Monsieur Decelle, seul membre de l'opposition, souligne la qualité de cette déclaration plus étoffée que par le passé, notamment pour ce qui concerne la mobilité, l'acquisition de véhicules et bornes de rechargement électriques, pour l'amélioration de l'école de Les Waleffes, pour le projet de liaison sécurisée pour les usagers faibles vers Waremme, mais estime qu'elle manque d'ambition sur le plan de l'environnement, de la politique de l'eau, de la mobilité douce intra-communale, de la participation citoyenne.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'est pas aisé d'obtenir de la participation citoyenne : dans le cadre de l'appel aux candidatures effectué pour la CLDR, nous n'avons obtenu que 30 réponses... Peu de personnes s'impliquent dans les chantiers participatifs : BEWAPP : peu de citoyens participent à la collecte des déchets le long des voiries. Il indique encore être conscient de l'importance de l'eau : dans le cadre des nouvelles constructions, nous exigeons l'installation de citernes de récolte d'eau.

La déclaration de politique générale est adoptée par douze voix pour et une abstention.

8. Remembrement - Réseau Ecoulement d'eau 2ème partie - Convention

Vu l'article 1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code wallon de l'Agriculture et notamment le Titre XI «la Gestion de l'espace agricole et rural », approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 17 juillet 2018 et l'article 22 de l'AGW du 15 mai 2014 relatif à l'aménagement foncier des biens ruraux ;

Vu la demande du Comité de remembrement AINEFFE du 8 novembre 2018 en vue d'établir une convention après l'adjudication pour la prise en charge de la part non subsidiée des travaux de voirie et d'écoulement d'eau, Réseau Ecoulement d'eau, 2ème partie, à exécuter dans le cadre du remembrement précité sur le territoire de la Commune de Faimés ;

Vu la décision de principe du Conseil communal en date du 18 avril 1994 de prendre en charge la partie non subsidiée du coût total des travaux ;

Vu les résultats de l'adjudication de ce marché dont le plus bas soumissionnaire est l'Entreprise G. BALAES sa. Rue Louis Maréchal, 11 à 4360 OREYE ;

Considérant le tableau de répartition du coût total des travaux après adjudication à 385.239,33 €, révision, frais pour essais. TVA, frais pour déplacement de conduites et pour dégâts aux cultures compris ;

Considérant que le coût de travaux sur la Commune de FMMES est estimé à 385.239,33 € pour le Réseau Ecoulement d'eau, 2ème partie ;

Vu l'intérêt général dudit marché pour la population locale ;

Décide

Art. 1. La Commune interviendra dans le prix total des travaux de voiries et d'écoulement d'eau Réseau Ecoulement d'eau, 2ème partie, pour la partie non subsidiée du coût total des travaux de remembrement qui sont exécutés sur son territoire, représentant 40 % du montant total des travaux, soit pour un montant de 154.095,73 €.

Art. 2. Le subside susdit sera versé, conformément à l'article D.271 du Code wallon de l'Agriculture, au compte du Service Public de Wallonie.

Art. 3. La Commune s'engage à liquider sa part d'intervention au fur et à mesure de l'avancement des travaux et dans les trois mois de la demande de paiement, appuyée des pièces justificatives, introduite par l'Administration pour le compte du Comité de remembrement.

Tout retard dans la liquidation de sa part d'intervention donne lieu de plein droit à l'application d'intérêts calculés selon les modalités prévues à l'article 69. §1 de l'Arrêté Royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics.

Art. 4. Une convention sera signée entre la Commune, représentée par le Bourgmestre et la Directrice générale, le Comité de remembrement et le Service Public de Wallonie, comptable du Comité.

Art. 5. Le crédit nécessaire est prévu au budget extraordinaire 2019.

Art. 6. Une copie de la présente sera transmise pour information à l'autorité supérieure, ainsi qu'au secrétariat du Comité de remembrement.

9. Révision du Schéma de Développement du Territoire - avis de la Commune

Vu les dispositions du CoDT ;

Vu le projet de SDT établi à l'initiative du Gouvernement proposant aux wallons un ensemble de mesures à moyen et long terme permettant à la Wallonie d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de sa population ;

Considérant que ce projet a été soumis à l'avis des citoyens wallons via l'organisation d'une enquête publique qui a été organisée du 22 octobre au 5 décembre 2018 ;

Qu'il n'a donné lieu à aucune remarque de citoyens à Faimies ;

Vu les avis énoncés sur ce projet et nous transmis par l'UVCW, la SPI, la ville de Hannut ;

Considérant que le SDT, oriente les révisions des plans de secteur et sert de référence pour les décisions concernant l'habitat, le cadre de vie, les déplacements, l'implantation des activités économiques, l'urbanisme, la conservation des milieux naturels... ;

Qu'il convient que le Conseil communal se prononce sur les orientations de ce schéma ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet l'avis suivant

Le Conseil émet un avis globalement favorable au projet de SDT qui présente de belles intentions, qui a des objectifs larges.

Le Conseil estime néanmoins, à l'instar de la SPI, qu'il convient de conférer un caractère de métropole à la ville de Liège.

Décide d'apporter son soutien à la ville de Hannut tentant à faire reconnaître le statut de centre régional de cette ville proche, au même titre que Waremme et Huy, d'autant plus de son ouverture vers les Communes de la région linguistique néerlandophone ;

Estime qu'il conviendra que des moyens financiers suffisants accompagnent les développements futurs de ce schéma.

10. C.C.A.T.M. - Renouvellement

Vu les dispositions du Code du Développement Territorial, notamment les articles D.17 à D.I.10 ; R.I.10-1 à R.I.10-5 et R.I.12-6 ;

Attendu que notre commune a institué une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ;
Attendu que cette commission comprend des délégués du Conseil communal ;
Attendu que du fait du renouvellement du conseil communal intervenue à la suite des élections communales, il convient de revoir la composition de cette commission ;
Considérant qu'il convient que le conseil se prononce sur le renouvellement ou non de la C.C.A.T.M. ;
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide de procéder au renouvellement intégral de cette commission.
Pour ce faire, charge le Collège communal de lancer un appel public aux candidatures.

11. CRECCIDE - affiliation

Considérant que l'asbl Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (CRECCIDE), rue de Stierlinsart, 45 à 5070 Fosses-la-Ville, offre un soutien et un accompagnement du Conseil communal des Enfants et propose une formation d'animateurs ;
Que les services proposés par l'asbl visent l'éducation à la citoyenneté et s'avèrent très intéressants pour les jeunes de la Commune ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide

- d'approuver la convention de partenariat à signer avec l'asbl "Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie" (CRECCIDE), rue de Stierlinsart, 45 à 5070 Fosses-la-Ville dans le cadre de ses missions d'accompagnement du Conseil communal des Enfants,
 - de verser le montant de l'affiliation de notre Commune aux services du CRECCIDE, fixé à 300 €/an.
-

12. Enseignement maternel - augmentation de cadre - implantation de Celles

Vu le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire et modifiant la réglementation de l'enseignement ;

Vu la circulaire ministérielle relative à l'encadrement organique dans l'enseignement fondamental ;

Vu notre délibération en séance du 15 octobre 2018, par laquelle le conseil communal organise l'enseignement communal ;

Considérant que le nombre d'élèves pris en compte au niveau maternel de l'implantation de Celles était de 67 ;

Considérant qu'à ce jour, 72 enfants sont régulièrement inscrits à l'implantation de Celles ;

Considérant qu'il appert dès lors qu'un demi emploi supplémentaire peut être ouvert au 18 janvier 2019 ;

Décide de l'augmentation du cadre des emplois d'instituteurs(trices) maternelles à l'implantation de Celles d'un demi emploi, pour le porter à 4 emplois, à dater du 18 janvier 2019.

13. COPALOC - désignation des représentants de la Commune

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, notamment les articles 85 et 93 à 96 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 septembre 1995 relatif à la création, la composition et aux attributions des commissions paritaires locales dans l'enseignement officiel subventionné et, principalement, son article 4 qui stipule que le renouvellement des commissions paritaires locales s'effectue tous les six ans ;

Revu notre délibération en séance du 15 mai 2014 par laquelle le Conseil modifie la composition de la Commission Paritaire Locale ;

Considérant la représentation du Pouvoir organisateur au sein de la COPALOC de Faimies comprend 6 membres ;

Vu les candidatures déposées,

Sur proposition du Collège communal ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

La composition de la Commission Paritaire Locale de Faimés est renouvelée pour la durée de la présente législature, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

Les personnes suivantes sont désignées en qualité de Membre effectif afin de représenter le pouvoir organisateur au sein de la CoPaLoc :

1. M Etienne Cartuyvels
2. Mlle Virginie Oger
3. M Pierre Garnier
4. Mme Bénédicte Fraipont
5. M Patrice Decelle
6. M Maxime Etienne

ARTICLE 3 :

Les personnes suivantes sont désignées en qualité de Membre suppléant afin de pallier le remplacement éventuel d'un membre effectif au sein de la CoPaLoc :

1. M. Jean-Marc Delchambre
2. Mme Sophie Léonard
3. Mme Viviane Sbrascini
4. M Gilles Devallée
5. Mme Myriam Detiège
6. M Jason Ernoux

ARTICLE 4 :

Le Collège communal est chargé de mettre en œuvre la présente résolution.

14. Commission communale de l'Accueil - désignation des représentants du Conseil communal

Vu le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, notamment les article 5 et 6 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application de ce décret ;

Considérant qu'il convient de renouveler la Commission Communale de l'Accueil ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Un appel sera lancé afin de renouveler la Commission Communale de l'Accueil de la commune de Faimés.

En ce qui concerne la composante communale, les représentants du Conseil Communal à la C.C.A. seront :

Membres effectifs

Membre désigné par le Collège communal :

- Monsieur Etienne Cartuyvels

Suppléants

- Madame Colpin Marie-Léonie

Membres désignés par le conseil communal :

- Mademoiselle Sophie Léonard
- Madame Marie-Léonie Colpin
- Madame Viviane Sbrascini

- Madame Caroline Van Kerrebroeck
- Monsieur Pierre Matagne
- Monsieur Patrice Decelle

15. AIS'baye - désignation des représentants de la Commune

Vu l'article L1122-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune au sein des diverses sociétés et associations dont la commune est membre ;

A l'unanimité,

Désigne, pour la durée de la législature, les personnes suivantes, aux fins de représenter la commune auprès de l'AS'baye :

- en qualité de membre du Conseil d'administration et de l'assemblée générale : Mademoiselle Sophie Léonard
 - en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale : Monsieur Jason Ernoux.
-

16. Désignation du représentant de la Commune à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège

Vu l'article L1122-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune au sein des diverses sociétés et associations dont la commune est membre ;

A l'unanimité,

Désigne, pour la durée de la législature, Monsieur Gilles Devallée, aux fins de représenter la Commune auprès de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

17. Contrat de Rivière Meuse Aval - désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée Générale

Vu l'article L1122-34 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués de la commune au sein des diverses sociétés et associations dont la commune est membre ;

A l'unanimité,

Désigne, pour la durée de la législature, Monsieur Jean-Marc Delchambre, aux fins de représenter la commune auprès du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Mme Jacques Véronique

M Cartuyvels Etienne
